

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL**

L'an deux mille vingt-trois, le trente et un mars,

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni à 17h00 en session au siège du Syndicat Intercommunal du Grand Vallat sous la présidence de Monsieur Richard MALLIÉ.

N°23.02.12

Nombre de membres en exercice : 12

Date de convocation du Comité Syndical : 24 mars 2023

Présents	10
Pouvoirs	2
Absents Excusés	

MEMBRES PRESENTS: Richard MALLIÉ, Philippe ARDHUIN, Robert CANAMAS, Isaac HASSINE, Evelyne LOUIS, Mathieu PIETRI, Corinne LE MEUT, Sylvie SOUCHON, Dominique VALÉRA, Amapola VENTRON

MEMBRE ABSENT EXCUSE:

Christian TANTI, Joseph CASSARO

OBJET :
ATTRIBUTION DE
SUBVENTIONS AUX
ASSOCIATIONS –
EXERCICE 2023

Monsieur le Président expose aux membres du Comité Syndical :

Dans le cadre de la conduite des actions de la prévention de la délinquance, le syndicat fait appel régulièrement à des associations et organismes aux compétences nécessaires pour mener à bien ces missions.
Monsieur le Président propose donc le versement d'une subvention aux associations ci-dessous :

LE COMITÉ SYNDICAL
Où l'exposé de Monsieur le Président
Après avoir délibéré à l'unanimité

Approuve le versement des subventions suivantes :

Associations	Montant
La Source	4 500 €
Ecole des Parents	14 000 €
Total	18 500 €

Dit que le montant de la dépense sera prélevé sur les crédits inscrits au budget 2023 du Syndicat.

Fait et délibéré à SIMIANE-COLLONGUE, Les jours, mois et an susdits
Ont signé au registre, tous les membres présents.
Pour copie conforme.

Certifiée exécutoire par la
Présidente, Compte-tenu de la
réception en
Sous-Préfecture
le et de la
publication le



Richard MALLIÉ,
Président